



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
17 novembre 2020  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettres identiques datées du 16 novembre 2020, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous écris en amont des prochaines consultations relatives à la mise en œuvre de la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité. Il est essentiel qu'il soit fidèlement rendu compte au Conseil de la réalité des faits dans le sud du Liban pour lui permettre de bien apprécier la situation et de parvenir à une compréhension globale et crédible des activités de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et des restrictions que le Hezbollah a imposées à sa liberté de circulation et d'accès.

Au cours des derniers mois qui ont suivi l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution [2539 \(2020\)](#), le Hezbollah, qui agit au Liban pour le compte de l'Iran, a poursuivi ses activités de retranchement militaire et maintenu sa présence dans le sud du Liban dans toute la zone d'opérations de la FINUL, y compris le long de la Ligne bleue, en violation flagrante des résolutions [1701 \(2006\)](#) et [1559 \(2004\)](#) du Conseil.

Cette situation dangereuse constitue une menace non seulement pour Israël et ses citoyens mais également pour le peuple libanais, que le Hezbollah utilise comme bouclier humain pour protéger son arsenal de plus de 130 000 roquettes et son infrastructure militaire. Le Hezbollah dissimule ces moyens et opérations militaires et se sert d'organisations non gouvernementales fictives et d'organisations internationales légitimes comme paravent à ses activités malveillantes et illicites.

Le Hezbollah continue à exploiter une multitude d'installations et de positions militaires le long de la Ligne bleue. Il patrouille régulièrement dans la région, recueille des renseignements sur les activités des Forces de défense israéliennes et prépare des attaques contre des soldats et des civils israéliens. En outre, il empêche systématiquement la FINUL d'accomplir son mandat en limitant sa liberté de circulation et en qualifiant les zones militaires de prétendues « propriétés privées » dans le but de dissimuler son activité à la vue de tous, de poursuivre son renforcement militaire et d'empêcher la FINUL d'accéder à des lieux utilisés à des fins militaires.

Au cours de la période visée par le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité, à savoir entre le 17 juin et le 20 octobre 2020 ([S/2020/1110](#)), les Forces de défense israéliennes ont dénombré 293 patrouilles de reconnaissance menées par le Hezbollah à proximité de la Ligne bleue. Ces patrouilles étaient composées d'individus connus, qui empruntaient des voies et des itinéraires habituels sur le terrain et étaient équipés de matériel de reconnaissance haut de gamme, notamment de jumelles et d'appareils



dotés d'objectifs à haute résolution. Les agents du Hezbollah qui mènent ces patrouilles sont habillés en civil et circulent dans des véhicules banalisés, mais leur comportement, leur matériel et leurs actions ne laissent pas de doute sur leur identité. Lorsqu'il se retrouve face aux forces de la FINUL, le Hezbollah n'hésite pas à les attaquer, à confisquer leur matériel et à les empêcher de patrouiller et d'accomplir leur mission.

En sus de ces faits, les Forces de défense israéliennes ont constaté pendant la même période que des individus armés se trouvaient dans le sud du Liban à 163 reprises et que des Libanais avaient jeté des pierres par-delà la Ligne bleue en direction du territoire israélien en 16 occasions.

Vous trouverez en annexe à la présente lettre une carte illustrant la précarité des conditions de sécurité dans le sud du Liban du fait des activités du Hezbollah au cœur de la zone d'opérations de la FINUL (voir annexe). Cette carte, qui a été tracée uniquement à partir des rapports du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, est une version mise à jour de celle que j'ai adressée au Conseil et au Secrétaire général par ma lettre du 25 août 2020.

Sur cette carte figurent les deux principales attaques menées par le Hezbollah contre les soldats et les positions israéliennes ces derniers mois :

1. Le 27 juillet 2020, les Forces de défense israéliennes ont déjoué une attaque menée par une escouade de militants armés du Hezbollah qui se sont infiltrés en territoire israélien pour attaquer une position israélienne après avoir franchi la Ligne bleue dans la région du mont Dov.
2. Le 25 août, des militants du Hezbollah ont ouvert le feu sur des membres des Forces de défense israéliennes à proximité du village israélien de Manara.

N'était la modération avec laquelle les Forces de défense israéliennes ont riposté, ces deux attaques auraient facilement pu conduire à une reprise des hostilités à grande échelle entre les parties. Ces actes témoignent de l'instabilité de la situation et du risque croissant d'erreur de calcul et d'escalade causé par le mépris constant et déclaré du Hezbollah à l'égard des résolutions du Conseil de sécurité.

La carte illustre également les lieux où la FINUL a vu sa liberté de circulation restreinte ou son accès totalement refusé, à partir des informations figurant dans le dernier rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006) (S/2020/1110). Le fait que certains de ces lieux soient cités plusieurs fois dans le rapport démontre clairement que ces attaques, actes d'intimidation et restrictions de circulation, ne sont pas le fruit du hasard et s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie préméditée et délibérée.

Je tiens à répéter qu'Israël ne souhaite pas l'escalade. Toutefois, la poursuite par le Hezbollah de son renforcement militaire et de ses activités dans le sud du Liban risque sérieusement d'entraîner une montée des tensions le long de la frontière nord d'Israël, ce qui pourrait avoir des conséquences néfastes et de vastes répercussions régionales.

À la lumière de ces faits, je voudrais souligner qu'il est nécessaire de rendre fidèlement compte de la situation actuelle dans le sud du Liban aux membres du Conseil de sécurité au cours des consultations relatives à la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) du Conseil pour leur permettre de délibérer en connaissance de cause et d'agir s'il y a lieu.

J'appelle le Conseil de sécurité à exiger des actions concrètes de la part de la FINUL et des autorités libanaises pour que le Hezbollah mette fin à ses violations

incessantes de la résolution 1701 (2006) du Conseil, lesquelles pourraient avoir des conséquences désastreuses pour la région.

De même, je réaffirme qu'il est nécessaire de doter la FINUL des moyens de mettre en œuvre sa mission principale et de s'acquitter efficacement de son mandat, notamment en prenant toutes les mesures nécessaires pour qu'aucun groupe armé autre que l'Armée libanaise et la FINUL n'opère dans le sud du Liban.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Gilad **Erdan**

**Annexe aux lettres identiques datées du 16 novembre 2020 adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Last Update: 20<sup>th</sup> of October, 2020

## Hezbollah's presence and activity in southern Lebanon

